

COMPTE RENDU DE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUILLET 2011

L'an DEUX MILLE ONZE, le VINGT-SIX JUILLET à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans l'espace « Respelido », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDDA, Maire.

PRESENTS : DUVETTE M., WILTZIUS R., GAUTIER P., SERRIERE A., RUMEAU R.,
CARTON C., GELIN L., MARCHISIO N., MULE M., BARRAS M., LAHURE A., MARIN E., METHIVIER D.
HERMITTE D., AMOR S.

REPRESENTES : CARON M. représenté par RUMEAU R.

ABSENTS : DURET C.

Secrétaire de séance : Madame WILTZIUS Renée.

Le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si une question relative à une subvention exceptionnelle allouée à l'A.S.A. peut être rajoutée à l'ordre du jour : la proposition est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet du Var a soumis à la Commune de Forcalqueiret un projet de schéma départementale de coopération intercommunale en date du 6 mai 2011. Chaque entité concernées avait trois mois pour rendre une réponse.

Après que Monsieur le Maire ait reporté à l'assemblée l'avis des différentes entités concernées,

Et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal refuse à l'unanimité** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Monsieur Le Préfet du Var.

2/ Subvention Société de chasse de la St Hubert :

La Société Intercommunale de Chasse de la Saint-Hubert organise chaque année, dans une commune, une journée de présentation et de promotion de la chasse. Cette manifestation aura lieu le 6 novembre prochain à MEOUNES.

Afin de financer cette journée, cette société demande à la commune de participer aux frais d'organisation à hauteur de 350 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité (12 voix pour ; 5 voix contre: AMOR S., BARRAS M., GELIN L., HERMITTE D., MARCHISIO N.)

D'ACCORDER une subvention exceptionnelle suivante :

Société Intercommunale de Chasse de la Saint-Hubert.... 350 €,

DE PROCEDER aux virements de crédits suivants :

Article 022 Dépenses imprévues..... - 350 €,

Article 6574 Subventions Associations..... + 350 €,

Accord du Conseil Municipal à la majorité des voix.

3/Demande de subvention programme d'investissement:

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour solliciter du Conseil Général les subventions suivantes :

- *Réhabilitation de logements + toitures + menuiseries + façades* 9 577.84 € Hors Taxe
3200 € Hors Taxe
130 421.57 € Hors Taxe
11 214.00 € Hors Taxe
- *Création ce classe : mobilier* 4 424.00 € Hors Taxe
Travaux (portes) 8 693.48 € Hors Taxe
- *Réfection Tennis* 6 528.00 € Hors Taxe

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

4/ Réaffectation des délégations (suite au décès de Monsieur Robert FOULER) :

Monsieur le Maire expose que suite au décès de Monsieur Robert FOULER, conseiller Municipal, il convient de réaffecter ses délégations et propose :

COMMISSIONS	APPEL D'OFFRES (suppléant)	Mme GELIN Liliane
	DSP EAU/ASSAINISSEMENT (suppléant)	Mr METHIVIER Didier
	TRAVAUX NEUFS / MATERIELS	Mr DUVETTE Michel
SYNDICATS	SI ELECTRIFICATION et SYMIELECVAR	Mr MARIN Emile
	SI CHEMIN ET COURS D'EAU (suppléant)	Mr METHIVIER Didier
	ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR (suppléant)	Mr DUVETTE Michel

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

5/ Subvention exceptionnelle A.S.A.:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention adressée à la Commune par le Président de l'A.S.A. des Propriétaires usagers des eaux de l'Issole de FORCALQUEIRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix (Mr METHIVIER, Président de l'A.S.A., ne prenant pas part au vote) :

D'ACCORDER une subvention exceptionnelle suivante :

A.S.A. des Propriétaires usagers des eaux de l'Issole 200 €,

DE PROCEDER aux virements de crédits suivants :

Article 022 Dépenses imprévues - 200 €,

Article 6574 Subventions Associations + 200 €.

Accord du Conseil Municipal à la majorité

La séance est levée à 20 heures 00

Le Maire,

Jean-Claude PEDA